

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	5	3 553 373	7 548 716
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	347 270 944	295 813 515
Portefeuille-titres de placement	7	1 256 783	575 664
Portefeuille d'investissement	8	5 493 362	4 346 672
Valeurs Immobilisées	9	7 326 792	6 072 354
Actifs d'impôts différés	10	327 348	320 566
Autres actifs	11	3 264 752	2 878 611
TOTAL DES ACTIFS		<u>368 493 353</u>	<u>317 556 098</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Concours bancaires	12	2 365 934	2 673 709
Dettes envers la clientèle	13	4 586 936	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	14	289 261 943	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 893 943	22 838 628
Autres passifs	16	2 794 026	2 020 481
TOTAL DES PASSIFS		<u>321 902 782</u>	<u>271 557 730</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>6 078</u>	<u>-</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 390 508	4 190 171
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 199 602)	-
Résultats reportés consolidés		2 356 512	1 547 980
Résultat consolidé		3 507 075	2 730 217
Total des capitaux propres	18	<u>46 584 494</u>	<u>45 998 368</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>368 493 353</u>	<u>317 556 098</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2014
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	51 913 535	38 307 390
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 503 624	19 005 294
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31 409 911	19 302 096
ENGAGEMENTS RECUS	758 718 987	629 247 962
Cautions Reçues	259 715 241	226 032 135
Avals reçus	4 250 000	-
Garanties Reçues	1 003 274	1 073 122
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	53 613 652	39 803 606
Valeurs des biens, objet de leasing	440 136 820	362 339 099
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	7 008 121	47 014 446
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	47 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	8 121	14 446

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	31 Décembre	
	Notes	2014	2013	
			Proforma	Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	31 821 894	26 342 837	26 342 837
Revenu des opérations de location longue durée	20	1 562 770	923 795 *	800 900
Intérêts et charges assimilées	21	(19 065 980)	(15 350 856)	(15 350 856)
Coût des opérations de location longue durée	22	(1 093 966)	(730 935) *	-
Produits des placements	23	67 320	52 097	52 097
Autres produits d'exploitation	24	37 488	39 147	39 147
		<u>13 329 526</u>	<u>11 276 085</u>	<u>11 884 125</u>
Produits nets				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	25	4 126 723	3 649 794	3 649 794
Dotations aux amortissements	26	629 106	534 733 *	1 024 198
Autres charges d'exploitation	27	2 619 089	2 268 838 *	2 510 308
		<u>7 374 918</u>	<u>6 453 365</u>	<u>7 184 300</u>
Total des charges d'exploitation				
		<u>5 954 608</u>	<u>4 822 720</u>	<u>4 699 825</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	1 885 084	1 696 476	1 696 476
Dotations nettes aux autres provisions	29	216 492	16 911	16 911
		<u>3 853 032</u>	<u>3 109 333</u>	<u>2 986 438</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Autres pertes ordinaires	30	(57 231)	(218 521)	(218 521)
Autres gains ordinaires	31	112 094	368 240 *	491 135
		<u>3 907 896</u>	<u>3 259 052</u>	<u>3 259 052</u>
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES				
Impôts différés		6 781	83 344	83 344
Impôts sur les bénéfices		(833 191)	(687 963)	(687 963)
		<u>3 081 486</u>	<u>2 654 433</u>	<u>2 654 433</u>
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES				
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	425 418	75 784	75 784
		<u>3 506 904</u>	<u>2 730 217</u>	<u>2 730 217</u>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	171	-	-
		<u>3 507 075</u>	<u>2 730 217</u>	<u>2 730 217</u>
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE				
Résultat par action		0,614	0,559	0,559

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	245 682 968	211 480 761
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(265 031 215)	(198 844 237)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 668 953)	(6 731 174)
Intérêts payés	(17 277 689)	(14 843 394)
Impôts et taxes payés	(1 002 898)	(4 804 158)
Autres flux liés à l'exploitation	(708 178)	(676 625)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(45 005 964)</u>	<u>(14 418 828)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 866 163)	(2 254 760)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	517 443	171 386
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(748 361)	(1 021 312)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(3 097 081)</u>	<u>(3 104 686)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	10 500	16 530 000
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(1 199 602)	-
Dividendes et autres distributions	(1 722 000)	(1 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	461 280 000	338 884 959
Remboursements d'emprunts	(413 953 423)	(325 717 496)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>44 415 475</u>	<u>28 297 464</u>
Variation de trésorerie	<u>(3 687 569)</u>	<u>10 773 950</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 875 007	(5 898 943)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 187 438	4 875 007

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des cinq sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, libéré à concurrence de D : 10.350.000.

1.2. Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2013, concerne :

- ✓ La réalisation d'une opération de réduction du capital de la société AMILCAR LLD pour résorber partiellement les pertes, suivie d'une augmentation de D : 1.250.000 à laquelle Hannibal Lease a souscrit 12.395 actions,

Ce qui a eu pour effet de porter sa participation au capital de ladite société de 50,92% à 99,16%.

- ✓ L'intégration dans le périmètre de consolidation de la société NIDA suite à la souscription à l'augmentation de son capital pour 1.496.721 actions,

Ce qui a eu pour effet de porter la participation de HL au capital de cette dernière à 19,74%.

1.3. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

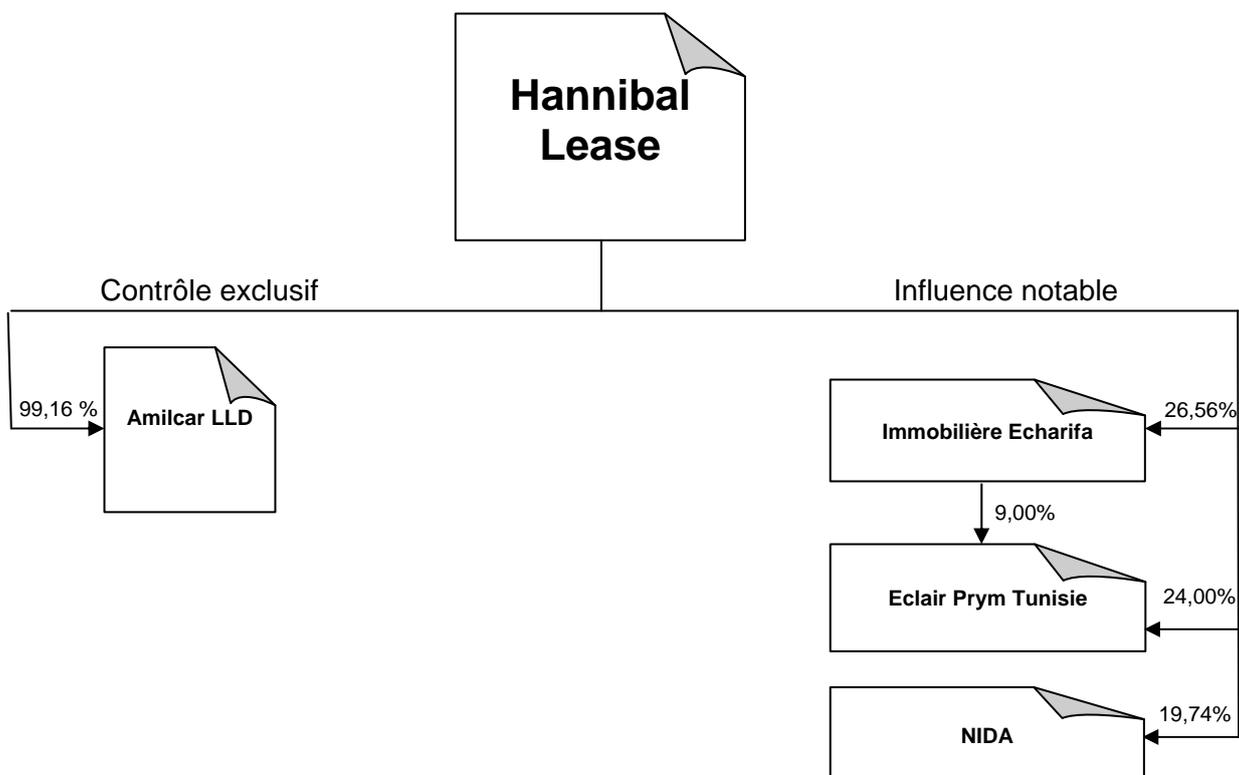
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%
- ✓ Hannibal Lease détient 2.606.011 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 19,74%

Périmètre de consolidation

	2014	2013
Amilcar LLD	99,16%	50,92%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%
Société Eclair Prym Tunisie	24,00%	24,00%
Société NIDA	19,74%	-

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

4-4 Changement dans les méthodes de présentation

Jusqu'au 31 décembre 2013, les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2014, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Par ailleurs, les produits nets de cession des voitures destinées à la location, figurant en 2013 parmi les autres gains ordinaires, sont reclassés et présentées en 2014 sous la rubrique des revenus.

Ces changements dans les méthodes de présentation traduisent de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées pour des besoins de la comparabilité.

Les retraitements opérés peuvent se présenter ainsi :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Revenu des opérations de location longue durée	122 895	Reclassement des produits et les charges de cession des voitures de location parmi les Revenus des opérations de location longue durée
Autres gains ordinaires	(122 895)	Reclassement des produits et les charges de cession des voitures de location parmi les Revenus des opérations de location longue durée
Coût des opérations de location longue durée	489 465	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	489 465	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	26 723	Reclassement des achats de pièces de rechanges des voitures loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	26 723	Reclassement des achats de pièces de rechanges des voitures loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	50 167	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	50 167	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	141 264	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	141 264	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	23 316	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	23 316	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	3 552 190	7 548 103
- Caisses	1 182	613
<u>Total</u>	<u>3 553 373</u>	<u>7 548 716</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	364 018 398	312 577 557
Encours financiers	349 484 456	296 690 440
Impayés	15 937 156	17 000 016
Intérêts échus différés	(1 678 941)	(1 291 245)
Valeurs à l'encaissement	275 726	132 704
Impayés sur créances abandonnées	-	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 968 838	1 776 387
Total brut des créances leasing	365 987 236	314 353 944
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 768 791)	(6 720 444)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 943 103)	(8 804 768)
Provisions collectives	(1 900 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	(83 170)
Produits réservés	(1 021 228)	(1 186 405)
Provisions sur créances abandonnées	-	(45 643)
Total net des créances leasing	347 270 944	295 813 515

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	298 466 827
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	232 078 550
- Relocations	8 302 089
- Consolidations	
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(170 436 109)
- Relocations	(7 387 312)
- Cessions à la valeur résiduelle	(16 507)
- Cessions anticipées	(8 662 361)
- Radiation de créances	(891 881)
Solde au 31 décembre 2014	351 453 294

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Clients ordinaires (1)	7 177 404	8 430 673
Inférieur à 1 mois	3 033 963	3 474 042
Entre 1 à 3 mois	1 830 908	2 705 645
Entre 3 et 6 mois	507 502	792 264
Entre 6 mois et 1 année	594 670	493 930
Supérieur à 1 année	1 210 359	964 792
Clients litigieux (2)	8 759 752	8 569 342
Total (1)+(2)	15 937 156	17 000 016

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	301 444 149	35 137 142	704 343	513 034	11 685 789	349 484 456
Impayés	1 273 778	3 260 713	301 809	735 515	10 365 340	15 937 156
Contrats en instance de mise en force	1 968 838	-	-	-	-	1 968 838
CREANCES LEASING	304 686 765	38 397 855	1 006 152	1 248 549	22 051 129	367 390 450
Avances reçues (*)	(4 024 849)	(3 832)	(174)	-	(552 081)	(4 580 936)
ENCOURS GLOBAL	300 661 916	38 394 023	1 005 979	1 248 549	21 499 048	362 809 514
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 057 213	446 411	-	-	-	20 503 624
TOTAL ENGAGEMENTS	320 719 129	38 840 434	1 005 979	1 248 549	21 499 048	383 313 138
Produits réservés	-	-	(22 466)	(50 149)	(948 613)	(1 021 228)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 701)	(18 722)	(6 746 368)	(6 768 791)
Provisions sur impayés	-	-	(37 101)	(295 738)	(8 610 265)	(8 943 103)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(63 268)	(364 609)	(16 388 416)	(16 816 292)
ENGAGEMENTS NETS	320 719 129	38 840 434	942 711	883 940	5 110 632	366 496 845
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,33%	5,61%	
			6,20%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013			7,65%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,29%	29,20%	76,23%	
			70,79%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013			66,48%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actions cotées	1 380 321	580 314
<u>Total brut</u>	<u>1 380 321</u>	<u>580 314</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(123 538)	(4 650)
<u>Total net</u>	<u>1 256 783</u>	<u>575 664</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres mis en équivalence	5 412 250	3 577 581
- Titres de participation	-	1 109 290
- Titres immobilisés	81 112	81 112
<u>Montant brut</u>	<u>5 493 362</u>	<u>4 767 983</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	-	(421 312)
<u>Montant net</u>	<u>5 493 362</u>	<u>4 346 672</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Capital souscrit non libéré</u>	<u>Ecart d'acquisition (*)</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	-	-	366 391	312 425	2 878 817	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	-	-	340 034	38 337	978 371	24,00%
- Société NIDA	2 606 011	(1 169 672)	40 643	3 424	74 656	1 555 062	19,74%
	<u>5 406 011</u>	<u>(1 169 672)</u>	<u>40 643</u>	<u>709 850</u>	<u>425 418</u>	<u>5 412 250</u>	

(*) En application des dispositions du paragraphe 57 de la norme comptable NCT38, cet écart d'acquisition a été constaté en produits sous la rubrique "Autres gains ordinaires".

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
<u>Total</u>					<u>81 112</u>	

Note 9: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	312 647	10 220	-	-	322 867	247 044	32 726	-	279 770	-	43 097
Logiciels en cours		-	25 957	-	-	25 957	-	-	-	-	-	25 957
Total des immobilisations incorporelles		312 647	36 177	-	-	348 824	247 044	32 726	-	279 770	-	69 054
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	19 100	396 768	-	2 630 526	405 812	123 917	-	529 729	-	2 100 797
Matériel de transport	20,0%	3 932 437	2 473 335	-	688 575	5 717 198	1 176 441	958 494	351 218	1 783 717	9 523	3 923 958
Equipements de bureau	10,0%	570 921	26 756	-	-	597 677	308 947	50 895	-	359 842	-	237 836
Matériel informatique	33,3%	345 702	25 957	-	-	371 659	240 766	42 880	-	283 646	-	88 013
Installations générales	10,0%	493 018	96 039	-	-	589 057	191 236	55 010	-	246 246	-	342 812
Autres matériels	10,0%	45 328	558	-	-	45 887	26 160	3 385	-	29 545	-	16 341
Immobilisations en cours		396 768	190 700	(396 768)	-	190 700	-	-	-	-	-	190 700
Total des immobilisations corporelles		8 606 113	2 832 447	-	688 575	10 749 985	2 349 362	1 234 580	351 218	3 232 725	259 523	7 257 738
TOTAUX		8 918 760	2 868 624	-	688 575	11 098 810	2 596 407	1 267 306	351 218	3 512 495	259 523	7 326 792

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actif d'impôt différé, AMILCAR LLD	327 348	320 566
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>327 348</u>	<u>320 566</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients Amilcar LLD	492 489	267 290
- Charges reportées	819 845	769 974
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	111 455	100 152
- Prêts au personnel	868 612	951 083
- Personnel, avances et acomptes	24 977	3 272
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	20 240	180 425
- Etat, crédit de TVA	59 779	397 306
- Etat, compte d'attente TVA	458 850	-
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	113 056
- Produits à recevoir des tiers	409 206	239 241
- Débiteurs divers	37 063	36 941
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	-	34 502
- Fonds de roulement	76 153	-
- Prestataires de services débiteurs	-	4 214
- Stocks de pièces de rechanges	4 779	-
<u>Total brut</u>	<u>3 545 933</u>	<u>3 141 886</u>
A déduire :		
- Provisions	(281 180)	(263 275)
<u>Montant net</u>	<u>3 264 752</u>	<u>2 878 611</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques, découverts	2 365 934	2 673 709
<u>Total</u>	<u>2 365 934</u>	<u>2 673 709</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 586 936</u>	<u>4 114 715</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques locales	86 713 385	82 536 808
- Banques étrangères	5 996 434	4 996 434
- Emprunts obligataires	100 080 000	68 000 000
- Billets de trésorerie	48 150 000	44 050 000
- Certificats de leasing	44 150 000	38 180 000
<u>Total emprunts</u>	<u>285 089 820</u>	<u>237 763 243</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur certificats de leasing	617 068	308 563
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(502 241)	(487 205)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 172 123</u>	<u>2 146 956</u>
<u>Total</u>	<u>289 261 943</u>	<u>239 910 198</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	106 000 000	101 000 000	30 000 000	-	30 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	180 000	-	180 000	-	-	-
Certificats de Leasing ATAKAFULIA	1 150 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	2 150 000	1 000 000	1 150 000	-	1 150 000
<u>Sous-total</u>			38 180 000	160 150 000	154 180 000	44 150 000	-	44 150 000
Billets de Trésorerie à court terme	48 150	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000
<u>Sous-total</u>			44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			82 230 000	355 200 000	345 130 000	92 300 000	-	92 300 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	30 000 000	-	30 000 000	26 644 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	-	30 080 000	-	30 080 000	26 640 000	3 440 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			68 000 000	60 080 000	28 000 000	100 080 000	73 284 000	26 796 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	95 000	-	95 000	-	-	-
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	514 498	-	514 498	-	-	-
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	567 376	-	567 376	-	-	-
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	568 266	-	568 266	-	-	-
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 500 000	-	1 200 000	300 000	-	300 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 666 667	-	916 667	750 000	-	750 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	395 221	-	228 892	166 330	-	166 330
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	1 630 970	-	912 424	718 546	-	718 546
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 208 152	-	516 960	691 191	143 100	548 092
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	726 400	-	310 822	415 578	86 039	329 540
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 000 000	-	400 000	600 000	200 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	539 693	-	229 447	310 245	67 126	243 119
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 955 457	-	1 012 333	1 943 123	860 709	1 082 415
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 666 664	-	1 666 664	-	-	-
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	5 104 934	-	1 356 506	3 748 428	2 312 674	1 435 754
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 368 421	-	421 053	947 369	526 316	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	3 307 963	-	1 047 083	2 260 880	1 159 918	1 100 961
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 095 309	-	663 734	1 431 575	734 177	697 398
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 392 029	-	438 453	953 576	491 408	462 168

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 462 645	-	462 892	999 753	511 041	488 712
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 550 014	-	486 476	1 063 538	548 589	514 948
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	386 005	-	121 005	264 999	136 553	128 446
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 520 848	-	1 083 330	4 437 517	3 277 197	1 160 320
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 346 362	-	689 986	3 656 377	2 425 993	1 230 384
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 000 000	-	866 234	4 133 766	3 205 284	928 481
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	1 000 000	-	571 429	428 571	-	428 571
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 000 000	-	517 341	2 482 659	1 926 942	555 717
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 767 916	-	871 472	3 896 444	2 959 126	937 319
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	-	1 500 000	750 000	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	419 469	4 580 531	3 459 661	1 120 870
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	102 964	1 897 036	1 322 963	574 073
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	217 617	1 782 383	1 320 301	462 082
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	98 071	1 901 929	1 446 182	455 747
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 500 000	138 889	2 361 111	1 805 556	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 328	853 672
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	210 070	4 789 930	3 911 315	878 615
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	2 500 000	-	2 500 000	1 911 765	588 235
Total des crédits des banques locaux			82 536 809	45 000 000	40 823 423	86 713 385	55 796 262	30 917 123
Total général			237 763 243	461 280 000	413 953 423	285 089 820	135 076 696	150 013 123

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	155 728	68 037
<u>Sous total</u>	<u>155 728</u>	<u>68 037</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	33 661	1 201
- Fournisseurs, retenue de garantie	13 808	43 808
<u>Sous total</u>	<u>47 470</u>	<u>45 009</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	747 205	3 180 656
- Effets à payer	21 935 711	19 537 095
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 690 746</u>	<u>22 725 581</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 893 943</u>	<u>22 838 628</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients, avances et acomptes	48 236	-
- Personnel, provisions pour congés payés	71 508	60 185
- Personnel, autres charges à payer	200 000	88 260
- Etat, retenues sur salaires	88 587	86 473
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	393 904	348 487
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	27 974	52 023
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	20 610	13 583
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	207 611	3 603
- Etat, autres impôts et taxes à payer	165 211	168 965
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 030	1 462
- Etat, TVA à payer	31 539	-
- Etat, Redevance de compensation	58 731	-
- CNSS	207 692	202 475
- CAVIS	22 948	25 059
et autres charges	15 268	9 901
- Crédoeurs divers	78 498	134 000
- Prestataires Assurances	724 796	487 845
- Diverses Charges à payer	340 618	319 306
- Produits constatés d'avance	588	1 355
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	70 176	-
<u>Total</u>	<u>2 794 026</u>	<u>2 020 481</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	10 500	245 400
- Dans les réserves	(4 252)	(371 084)
- Dans le résultat	(171)	(122 716)
- Excédent des pertes antérieures, imputé à Hannibal Lease (*)	-	125 684
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à Hannibal Lease (*)	-	122 716
<u>Total</u>	<u>6 078</u>	<u>-</u>

En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à Hannibal Lease.

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	902 529	702 192
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 199 602)	-
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		709 850	369 275
- Dividendes reçus des filiales		64 162	90 520
- Résultats reportés		1 582 500	1 088 185
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 077 419	43 268 150
Résultat net des sociétés intégrés		3 081 486	2 654 433
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		425 418	75 784
Part revenant aux intérêts minoritaires		171	-
Résultat consolidé de l'exercice		3 507 075	2 730 217
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	46 584 494	45 998 368
Nombre d'actions (2)		5 710 418	4 884 500
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,614	0,559

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Achats de l'exercice	160 790	1 199 602
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2014, 2,80% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	719 379	203 000	-	724 852	2 532 820	28 138 151
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000						16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312			(203 000)		1 684 564	(2 713 635)	-
Affectations des résultats des filiales					(350 104)	90 520		78 769	180 815	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013									2 730 217	2 730 217
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	369 275	90 520	-	1 088 185	2 730 217	45 998 368
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			332 522	(90 520)		2 477 885	(2 920 224)	-
Affectations des résultats des filiales					24 955	50 829		(265 792)	190 007	-
Effet de l'évolution du périmètre de consolidation					3 424	13 333				16 757
Effet de variation du % d'intérêts								4 252		4 252
Modification comptable affectant les résultats des filiales					(17 397)					(17 397)
Autres					(2 929)			(30)		(2 959)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(1 722 000)		(1 722 000)
Rachat d'actions propres							(1 199 602)			(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014									3 507 075	3 507 075
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	709 850	64 162	(1 199 602)	1 582 500	3 507 075	46 584 494

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts de leasing	29 786 191	24 599 195
- Intérêts de retard	725 719	531 668
- Prélouer	88 884	123 911
- Frais de dossier	333 620	239 074
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	306 950	273 445
- Frais de rejet	373 442	335 424
- Commissions d'assurance	149 565	95 246
<u>Total des produits</u>	<u>31 764 371</u>	<u>26 197 963</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	269 929	339 073
Intérêts de retard antérieurs	9 826	11 381
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(207 514)	(194 495)
Intérêts de retard	(14 719)	(11 085)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>57 522</u>	<u>144 874</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>31 821 894</u>	<u>26 342 837</u>

NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Location courte durée	38 705	141 412
- Location longue durée	1 403 668	659 488
- Plus values de cession du matériel de transport	124 269	122 895
- Moins values de cession du matériel de transport	(3 871)	-
<u>Total</u>	<u>1 562 770</u>	<u>923 795</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 091 798	4 759 984
- Intérêts des crédits des banques locales	5 951 290	5 357 019
- Intérêts des crédits des banques étrangères	258 907	14 412
- Intérêts des autres opérations de financement	6 162 354	4 479 164
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	296 001	284 322
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>18 760 351</u>	<u>14 894 901</u>
- Intérêts des comptes courants	212 826	333 406
- Autres charges financières	92 802	122 548
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>305 628</u>	<u>455 955</u>
<u>Total général</u>	<u>19 065 980</u>	<u>15 350 856</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u> (*)
- Dotations aux amortissements du parc automobile	801 156	489 465
- Achats de pièces de rechange	86 820	26 723
- Primes d'assurances	192 088	144 587
- Remboursement assurances	(129 265)	(3 323)
- Entretiens	91 905	50 167
- Vignettes	51 261	23 316
<u>Total</u>	<u>1 093 966</u>	<u>730 935</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	14 094	1 074
- Plus values sur cession des actions	225	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	60
- Revenus des comptes créditeurs	47 016	46 231
- Autres produits financiers	6 553	4 772
- Revenus des comptes courants associés	(568)	-
- Moins values sur cessions des titres SICAV	-	(39)
<u>Total</u>	<u>67 320</u>	<u>52 097</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits localitifs	26 145	24 900
- Autres	11 343	14 247
<u>Total</u>	<u>37 488</u>	<u>39 147</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Salaires et complément de salaires	3 328 566	2 911 097
- Cotisations de sécurité sociales	563 572	511 636
- Autres charges sociales	234 586	227 061
<u>Total</u>	<u>4 126 723</u>	<u>3 649 794</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u> (*)
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	32 726	36 121
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	433 424	349 654
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	162 956	148 957
<u>Total</u>	<u>629 106</u>	<u>534 733</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Achat de matières et fournitures	422 954	337 110
<u>Total des achats</u>	<u>422 954</u>	<u>337 110</u>
- Locations	175 931	262 485
- Entretien et réparations	48 006	53 945
- Primes d'assurances	86 371	62 215
- Etudes, recherches et services extérieurs	782	393
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>311 089</u>	<u>379 038</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	349 175	294 521
- Publicités, publications, relations publiques	161 210	214 710
- Déplacements, missions et réceptions	266 090	164 631
- Frais postaux et de télécommunications	195 340	190 231
- Services bancaires et assimilés	265 982	199 322
- Autres	165 851	129 204
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 403 648</u>	<u>1 192 618</u>
- Jetons de présence	44 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>69 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	100 329	89 263
- T.C.L	74 957	63 618
- Droits d'enregistrement et de timbres	163 288	125 844
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Pénalités	-	154
- Autres impôts et taxes	12 079	11 193
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>412 397</u>	<u>290 072</u>
<u>Total général</u>	<u>2 619 089</u>	<u>2 268 838</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 026 788	2 983 465
- Dotations aux provisions collectives	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 341 704)	(1 536 989)
- Transfert de provisions pour couverture des immobilisations corporelles	-	250 000
- Créances radiées	1 651 699	578 196
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 544 045)	(526 328)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(107 654)	(51 867)
<u>Total</u>	<u>1 885 084</u>	<u>1 696 476</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	9 523	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	33 674	27 675
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	118 888	4 650
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	70 176	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(15 414)
- Reprises sur provisions sur autres actifs	(15 769)	-
<u>Total</u>	<u>216 492</u>	<u>16 911</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Prise en charge de retenues à la source	40 115	-
- Redressement fiscal	-	209 604
- Moins value sur cessions d'immobilisations	27	479
- Pénalités de retard	8 684	3 638
- Autres pertes ordinaires	8 404	4 800
<u>Total</u>	<u>57 231</u>	<u>218 521</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	59 717	33 000
- Ecart d'acquisition	40 643	332 522
- Autres gains sur éléments exceptionnels	11 734	2 718
<u>Total</u>	<u>112 094</u>	<u>368 240</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 32 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 368.493.353 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 3.507.075 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB

